

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer du contenu personnalisé.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données, [cliquez-ici](#).

Accepter

Personnaliser les cookies

[A propos](#) | [Radio Télévision Suisse](#)

[INFO](#) | [SPORT](#) | [CULTURE](#) | [PLAY](#) | [RADIO](#) | [TV](#) | [PROGRAMME TV](#) |

[MÉTÉO](#) | [PLUS](#) |

[ACCUEIL INFO](#)

[EMISSIONS](#)

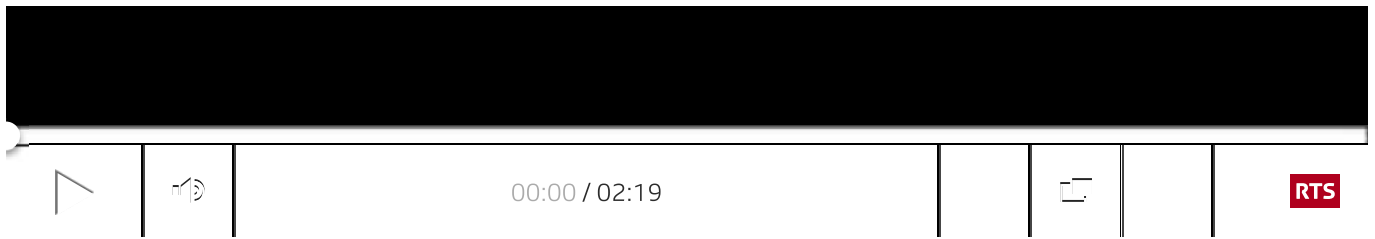
[SUISSE](#)

Rechercher

**Genève** Modifié hier à 22:18

# Genève va engager cinq inspecteurs pour contrôler les locations Airbnb





Dès le 1er avril, il sera interdit de louer son logement plus de 60 jours par an sur Airbnb dans le canton de Genève. Le gouvernement a promis des contrôles réguliers lors de l'annonce de cette décision mercredi dernier. Il comptait alors sur la collaboration de la plateforme.

>> Lire: [Louer son appartement plus de 60 jours via Airbnb sera interdit à Genève](#)

Or, Airbnb a refusé de mettre en pratique cette limitation sur son site, a appris la RTS auprès de l'exécutif genevois. "Il y a quelques années, Airbnb était ouvert à ces accords sur la limitation du nombre de jours", explique dans le 19h30 le conseiller d'Etat Antonio Hodgers.

"Mais ils ont constaté que leurs concurrents ne le faisaient pas et aujourd'hui ils n'aimeraient pas être désavantagés sur le marché en s'autofixant des règles que les autres n'ont pas", ajoute le magistrat chargé du Logement.

Contacté par la RTS, Airbnb affirme collaborer avec le canton. "Nous souhaitons continuer à travailler avec les autorités genevoises à la mise en place de règles adaptées aux actuelles réalités de la vie quotidienne des habitants, et qui distinguent clairement les particuliers des professionnels de l'hébergement touristique", répond l'entreprise.

## Une équipe de cinq contrôleurs qui pourrait être renforcée

Face à cette situation, le canton s'organisera seul avec des contrôleurs. "Nous ferons les démarches avec une petite équipe, cinq contrôleurs, mais selon les résultats, le Conseil d'Etat pourrait renforcer cette équipe", précise Antonio Hodgers.

La tâche s'annonce ardue pour les autorités genevoises. Plus de 3000 objets étaient disponibles dans le canton fin janvier à travers la plateforme d'hébergement, selon [Inside Airbnb](#). Ces logements étaient au nombre de 2755 sept mois auparavant, pour 4736 lits proposés, avait alors calculé [l'Observatoire valaisan du tourisme](#).

A partir des commentaires laissés sur le site, Inside Airbnb a estimé que ces logements genevois étaient loués en moyenne 67 nuits par an. Plus d'un tiers des

objets - 34% des logements entiers et 39% des chambres privées - ont été loués plus de 60 jours l'an dernier à Genève, d'après ces estimations.

## Des professionnels nombreux dans le canton

Autre particularité genevoise: le caractère professionnel de l'activité de location pour une partie des logeurs. Car près de 20% des objets dans le canton sont loués par des hôtes qui en proposent plusieurs sur la plateforme, selon les chiffres d'Inside Airbnb. A l'image de Jasmina Salihovic, qui en gère une trentaine à Genève et plus de 200 en Suisse.

La mesure des 60 jours ne s'applique toutefois pas à son cas, car la jeune femme est reconnue comme professionnelle du logement touristique. Elle dénonce toutefois une forme d'hypocrisie. "Face à ces touristes qui viennent à Genève, les autorités leur disent 'non pas comme ça, plutôt ainsi'...", résume-t-elle.

Enquête: Delphine Gianora

Adaptation web: Tamara Muncanovic

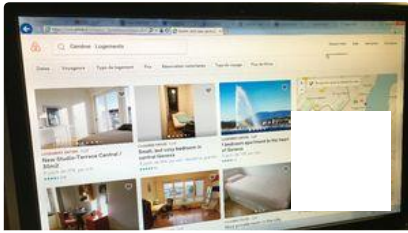
Publié hier à 20:31 - Modifié hier à 22:18

### Un million d'euro en amendes à Paris l'an dernier

A l'étranger, de telles limitations ont été introduites dans plusieurs villes touristiques. Amsterdam avait par exemple annoncé fin 2016 un accord avec Airbnb, selon lequel les locations étaient limitées à 60 jours par an. Une limite que la ville néerlandaise envisage d'abaisser encore à 30 jours afin de freiner davantage l'afflux touristique et la hausse des loyers.

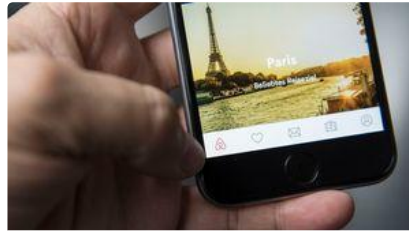
En France, la limite a été fixée à 120 jours par an dès décembre dernier. Tout logeur doit désormais être enregistré sous un numéro qui figure sur son annonce. A Paris, des dizaines d'inspecteurs traquent déjà les locations illégales. En 2017, plus d'un million d'euros d'amende a été infligé aux loueurs, avait annoncé la capitale française fin novembre.

## A consulter également



**Louer son appartement plus de 60 jours via Airbnb sera interdit à Genève**

La Matinale  
8 mars 2018



**Airbnb va payer plus de 15 millions de taxes de séjour en France pour 2017**

Economie  
29 janvier 2018



**Des cantons négocient avec Airbnb pour récupérer les taxes de séjour**

Suisse  
15 janvier 2018



**Arnaques, insalubrité, voyeurisme... quand Airbnb tourne au cauchemar**

Reportages Web  
5 décembre 2017

## A propos de la RTS

A propos

Conditions générales

RTSR

Médiation

Contact

Travailler à la RTS

Recevoir nos programmes

Assister aux émissions

La Boutique RTS

SRF | RSI | RTR | SWI

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision